

CIBLE

Série noire

C'est sans doute ce qu'on appelle la loi des séries. Le sale moment où un clou ne chasse plus l'autre. L'enchaînement tellement implacable des causes et des effets qu'il ressemble à une fatalité. A moins que ce ne soit la faute à pas de chance.

Toujours est-il que Jacques Chirac est à la peine.

D'abord la condamnation qui frappe le seul et unique héritier du père noble qui réside à l'Élysée.

Ensuite le refus des juges du tribunal de Nanterre de répondre à la commission spéciale réunie à la demande du chef de l'État qui a oublié qu'il présidait le Conseil supérieur de la magistrature.

Enfin la mise en examen de l'ancien président de la FNSEA, Luc Guyau. Le motif est d'une grande banalité dans la France d'en haut : « complicité et recel d'abus de biens sociaux ». La suite est plus originale : comme dans les romans policiers, l'homme qui est « tombé » n'a pas eu l'élégance d'Alain Juppé. Il a mouillé ses protecteurs, en l'occurrence divers ministres de l'Agriculture.

D'ici à ce qu'il rappelle que Jacques Chirac est, depuis un bon quart de siècle, le véritable parrain de la FNSEA ! Vraiment noire, cette série d'embarras judiciaires.

AFFAIRE JUPPÉ

La "morale" de la France d'en haut

Recherche
**État
d'urgence**

p. 6-7

Poudrière
**Turcs et
Kurdes**

p. 5

Bonnes références... mauvais emplois

Est-ce par l'indigence des débats publics autour de la loi sur les signes religieux à l'école ? Jean-Luc Mélenchon s'est senti naître une vocation charitable : expliquer à la « droite laïque » la portée du texte qu'elle allait voter. « On croit, dit-il, instituer une neutralité de l'État. En réalité, c'est sa politisation républicaine qui est approfondie. » (1)

D'ù part-il ? De la thèse consensuelle qu'il y a urgence à légiférer pour parer à « l'offensive organisée » d'un fondamentalisme religieux qui veut « tester la capacité de la République à défendre ses valeurs ». Retenons-nous de courir - aux armes, citoyens ! - contre treize cents gamines dont la tête voilée menace notre état de droit et suivons le train du sénateur.

Ce qui est en cause, la « laïcisation de la société », serait un « long processus multiséculaire d'émancipation de l'identité individuelle » contre le « holisme » des « servitudes communautaires », conquête qui s'est, en France, « cristallisée sous une forme quasi chimiquement pure au point de produire des principes quasi universels ».

Certes, le mot « laïcité », néologisme chez nous encore en 1911, loin d'entraîner une large adhésion, ne s'est acclimaté que dans quelques états

africains et en Turquie. Mais retenons le concept pour remonter la longue durée avec Jean-Luc Mélenchon car ses références font date dans le discours socialiste. Au lieu de prendre la Révolution pour unique pourvoyeuse de progrès, il ose accrocher son propos à Philippe le Bel et à l'édit de Nantes. L'un, note-t-il, contestant au pape sa « prééminence sur le pouvoir temporel », inaugure « quelque chose de la séparation de l'Église et de l'État » ; l'autre « pose que la soumission absolue au pouvoir politique n'abroge pas le droit à une identité spirituelle personnelle ». Nous voilà donc munis, dès les XIV^e et XVI^e siècles, de certificats de vie et mœurs politiques dignes de figurer dans la généalogie des conquêtes républicaines !

Quant au fond, « laïcité » s'annonce ici plus distinctement « autonomie du politique » ; et, à cet égard, les exemples cités sont éloquentes. Philippe le Bel, premier roi à réunir les

ordres de la nation (futurs États généraux) en 1302, se heurte à la papauté au sujet de l'imposition du clergé en France ; la querelle de gros sous donne au pape Boniface VIII l'occasion de publier dans *Unam sanctam* sa doctrine du primat du spirituel, confondu avec le pouvoir temporel de l'Église ; là-dessus, on connaît l'ingérence du légiste Nogaret venu réunir un concile général pour juger le pape et donnant, à Anagni, le fameux soufflet... A vrai dire, Mélenchon aurait pu comparer au petit père Combes ce roi qui n'hésite pas à expulser les religieux qui désapprouvent sa politique - parmi eux, Duns Scot et Maître Eckhart... L'édit de Nantes est encore plus instructif, puisqu'il règle non seulement la coexistence de deux religions, dont l'une « hérétique » (Religion Prétendue Réformée - RPR !) mais confirme la souveraineté de l'État dans une guerre civile qui, sous couvert de foi, ensanglante le pays...

Bref, ce sont des acquis dont l'expérience de la nation pourrait profiter aujourd'hui car, Mélenchon a raison : ils ont approfondi la « politisation républicaine ». Cependant, il faut faire encore un effort, camarade, pour remonter aux sources de nos « valeurs ».

Dans quelle société « holiste... où les individus n'avaient pas de noms personnels... » est née entre Antigone et Créon l'altercation décisive entre la loi de la cité et la conscience individuelle ? En Grèce. Et dans quelle tribu archaïque a surgi la distinction entre ce qui est dû à Dieu et à César ? Dans quelle monde primal ce fondement du politique ? En Israël. Paradoxalement, quelles sociétés modernes ont exterminé dans les mêmes camps les consciences « individuelles », souvent religieuses, et les « républicaines » ? Deux sociétés ultra « laïques » : l'Allemagne et l'URSS.

Mélenchon peut se féliciter que la droite trahisse son camp libéral en repolitisant le débat citoyen, mais c'est une satisfaction narcissique. Il n'y a rien de politique dans une loi qui, en interdisant des signes, désigne la religion comme fautrice de troubles, au risque de susciter des réactions passionnelles. Au lieu de vitupérer les symptômes au nom d'un humanisme qui n'a rien d'universel, il suffirait d'aider les éducateurs à combattre en adultes les tendances régressives d'un islam en voie d'adaptation et non de conquête. Avec les moyens politiques et sociaux dont dispose la France pour servir le bien commun - la res publica.

Luc de GOUSTINE

(1) Dans *Le Figaro* du 28.01.2004.

royaliste 

SOMMAIRE : p.2 : Bonnes références, mauvais emplois - p.3 : Grands retours - La loi des schizos - p.4 : Les services sortent de l'ombre - p.5 : La frontière kurde - p.6/7 : Recherche : Situation d'urgence - p.8 : Conflits - Casseurs à l'oeuvre - p.9 : Quand l'actualité passe par le Moyen Âge - p.10 : Spillane - Des mots d'amour à dire - p.11 : Action royaliste - p.12 : Editorial : L'honneur des oligarques.

RÉDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs,
75001 Paris

Téléphone : 01.42.97.42.57

Télécopie : 01.42.96.05.53

Dir. publication : Yvan AUMONT

Com. parit. 51700 - ISSN 0151-5772

Bulletin d'abonnement

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession : Date de naissance :

souscrit un abonnement de :

☐ trois mois (20 €)

☐ six mois (30 €)

☐ un an (46 €)

☐ soutien (100 €)

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS - CCP 18 104 06 N Paris

Grands retours

La première semaine de février a été marquée par toute une série de retours d'un tas de choses et de gens qu'on n'attendait pas et dont au sujet duquel on ne savait même pas qu'ils étaient partis.

D'abord, il y a eu le retour du Condamné le plus honoré de France, dont on disait le 3 février sur France 2 qu'il était parti au moment où le bonhomme était sur TF1 pour dire qu'il revenait. C'était tellement farce, que le « fils préféré » de Jacques Chirac a joué toute la semaine la scène du retour : à la mairie de Bordeaux, dans une réunion à Bordeaux, au congrès de l'UMP qui ne se tenait pas à Bordeaux.

Le film « Alain Juppé le Retour » était tellement passionnant que la plupart des citoyens-spectateurs ont loupé d'autres histoires de retour qui m'ont tiré des larmes.

Après Călin Juppé dans la série sus-mentionnée, on a eu Raffarin en colonel de husards noirs annonçant « le retour de la République » avec la loi sur la laïcité. On ne savait pas que la République s'en était allée, mais on est content de savoir qu'elle est revenue.

Mais comme les clameurs du Juppéthon avait largement recouvert le grand air laïque entonné à l'Assemblée en ce satané 3 février, le colonel Raffarin a quitté son bel uniforme pour revêtir la robe immaculée de l'oracle. Qu'avait donc à nous annoncer la pythie bayonnaise – car c'est à Bayonne que la scène se passait ?

Le retour de la croissance, pardi ! Et ça, c'est une nouvelle formidable parce qu'elle nous est donnée quelques se-

maines avant les élections, sans qu'on puisse suspecter le maître de la gouvernance oraculaire de se livrer à une vulgaire propagande électorale.

Il y a des indicateurs « objectifs » a déclaré notre maître-devin le 7 février aux Bayonnais en évoquant l'amélioration du moral des ménages et des investisseurs - indice bien plus « objectif » que la forte baisse (- 11,9 %) de la vente d'automobiles en janvier.

Voilà qui permettra d'« infléchir la courbe du chômage » qui a augmenté de 6 % en 2003 pour atteindre le chiffre officiel de 9,7 % - qui est aussi fiable qu'une statistique soviétique au temps du camarade Brejnev.

Pour vérifier l'imminence du retour à l'emploi, j'ai consulté *Le Figaro* du 6 février. On y publiait la liste des « plus beaux partis du CAC 40 », autrement dit des grandes entreprises qui pourraient être la proie de groupes français ou étrangers. A l'étalage, Vivendi Universal, Carrefour, Danone, les AGF, Thalès et peut-être la Société générale...

Comme les prédateurs sont aussi des licencieurs systématiques, on se surprend à penser que le grand retour de l'emploi risque de s'accompagner d'une vague de grands départs. Intéressant paradoxe que la gent communicante ne manquera pas de nous expliquer.

Sylvie FERNOY

La loi des schizos

La loi Perben a été votée dans un concert de manifestations hostiles organisées par les défenseurs des droits de l'homme mais aussi par de très nombreux juges et avocats. L'oligarchie durcit les lois répressives dont elle s'exonère.

Il est rare que le bâtonnier de Paris adresse une « mise en garde solennelle » au Président de la République et plus rare encore que le représentant parisien de l'ordre des avocats appelle à une manifestation devant l'Assemblée Nationale, le 5 février, en compagnie de mouvements de défense des droits de l'homme et de plusieurs organisations syndicales – dont le Syndicat de la magistrature.

Cette mobilisation spectaculaire et tardive n'empêchera pas le vote de la nouvelle loi Perben. Elle a le mérite d'attirer l'attention sur un texte qui fait peser sur les libertés publiques de très graves menaces. Bien entendu, les intentions affichées par le gouvernement sont excellentes : il s'agit de lutter encore plus efficacement contre le crime organisé. A cette fin, la loi étend le délai de garde à vue jusqu'à 96 heures (avec une intervention de l'avocat après 48 heures) pour certains délits commis en « bande organisée ».

Encore faudrait-il que le texte définisse la bande organisée, ce qui n'est pas le cas. Dès lors, on peut craindre que les nouvelles dispositions légales ne soient appliquées à des groupes de petits délinquants – ou bien même à des organisations syndicales et à des partis politiques qui agissent, lorsqu'ils manifestent, en « bandes organisées ».

Par ailleurs, nombre de juristes s'inquiètent de la possibilité désormais ouverte du « plaider-coupable ». Professeur au Collège de France et ancienne présidente de la commission « justice pénale et droits de l'homme » chargée d'envisager une réforme de la procédure pénale, Mireille Delmas-Marty soutient (*Libération* du 6/2/04) que « la logique de ce « plaider-coupable » conduira de facto à une sorte de marchandage dans le bureau du procureur et le débat de fond échappera totalement au juge qui ne fera qu'homologuer une peine décidée par un procureur ».

L'inquiétude ressentie se double d'une circonstance littéralement affolante : au moment où le garde des Sceaux défendait vertueusement son projet de loi, tout entier tourné vers la protection des honnêtes gens, le Président de la République, le Premier ministre, l'ensemble du gouvernement, les députés et sénateurs de l'UMP appelés à voter la loi « Perben II », chantaient les louanges d'un homme condamné en première instance pour des délits commis en bande organisée sous la direction d'un certain J. C. que la police ne peut saisir ni placer en garde à vue. Répression accrue des voyous ordinaires, complicité affichée avec les délinquants de la majorité : la schizophrénie se fait galopante dans notre pays.

Annette DELRANCK

Les services sortent de l'ombre

Les services de renseignement sont regardés en France avec circonspection tant par l'opinion que par les politiques. Raisons ? L'absence de culture du renseignement chez nos élites et le rôle joué par ces services supposés être les exécutants des basses besognes de nos gouvernants.

Il a fallu attendre la parution du livre de Bertrand Warusfel (1) *Contre-espionnage et protection du secret*, la sortie de la revue *Renseignement et opérations spéciales* et la volonté de quelques parlementaires pour que l'on voit se lever un coin du voile sur ces services secrets qui défendent « dans l'opacité les droits de l'État... au bénéfice d'un État de droit » (2). On peut désormais disposer en France de monographies et d'une information objective qui manquaient cruellement jusqu'ici, si l'on excepte les mémoires ou les biographies de quelques grands noms du monde du renseignement.

Complexe, le renseignement couvre des champs aussi divers que l'intelligence économique, le renseignement militaire, la prolifération des armes de destruction massive, la lutte contre le terrorisme. De nombreux services concourent à ces missions qui relèvent des ministères de la Défense, de l'Intérieur, des Finances...

Au-delà de la rivalité des services et des hommes, la question de leur coordination se pose constamment et les solutions mises en œuvre ne sont pas satisfaisantes : le comité interministériel du renseignement (CIR), placé sous l'autorité du Premier ministre, n'a pas réussi à s'affirmer comme une véritable instance de régulation. L'action de l'unité qui coordonne la lutte antiter-

roriste (UCLAT) est essentiellement tournée vers les aspects opérationnels dans un domaine bien ciblé et le Conseil de la sécurité intérieure, présidé par le Président de la République, apparaît trop éloigné des préoccupations des services.

L'instauration d'un véritable coordonnateur du renseignement (3) s'impose donc : entouré de quelques collaborateurs, doté d'un statut lui donnant une certaine indépendance, il aurait pour vocation de réaliser la synthèse hebdomadaire du renseignement avant sa transmission au Président de la République et au Premier ministre. Il pourrait également assurer le secrétariat du CIR et ainsi créer des relations de confiance avec les différents chefs de service. Enfin, la fusion de la logistique et de la gestion du personnel des services relevant du ministère de la Défense, qui ont la particularité de se consacrer exclusivement au renseignement à l'exclusion de toute mission de police judiciaire, permettrait une meilleure efficacité de leur intervention ainsi que quelques économies.

Dans son discours de juin 2003 à la DGSE, le Président de la République avait affirmé la priorité donnée aux services de renseignement, instruments indispensables d'une politique de puissance. L'analyse des moyens mis à disposition des services relevant du ministère de la Défense se révèle à cet

égard significative : l'agrégat « renseignement », tel qu'il apparaît dans les documents budgétaires de l'année 2004 passe de 304 millions d'euros en 2003 à 291 millions d'euros en 2004, hors fonds spéciaux. Par comparaison, le budget des différentes agences américaines de renseignement augmente de 15 à 40 % sur la même période. On estime les effectifs des dix-sept services de renseignement américains à environ 50 000 personnes alors que les services français ne peuvent aligner (au plus) qu'un effectif de 8 000 agents, tous statuts confondus. La Direction du renseignement militaire ne dispose que d'environ 1 700 personnes alors que le service comparable en Grande-Bretagne emploie 4 600 agents.

Ces quelques exemples montrent la nécessité d'un sursaut à bref délai qui ne peut se contenter de quelques effets d'annonce.

Depuis quelques années, certains souhaitent la création en France d'une instance parlementaire chargée spécifiquement du contrôle des services de renseignement (4).

Les exemples étrangers montrent que ce contrôle ne peut qu'être limité en raison du secret lié aux activités des services de renseignement. Aux États-Unis, sur fond de règlement de compte politique, l'appartenance d'un agent de la CIA a ainsi été révélée l'année dernière à la suite d'indiscrétions de parle-

mentaires mettant en péril la vie de ses correspondants au Moyen-Orient où son conjoint exerçait des fonctions diplomatiques. On peut donc se demander s'il s'agit vraiment d'une panacée.

La France s'est dotée depuis deux ans d'instruments originaux qu'il convient d'examiner rapidement : chaque année, les parlementaires, à travers un rapport spécial, peuvent s'interroger sur les conditions de fonctionnement des services de renseignement, leurs priorités techniques et budgétaires. Il a été également instauré une commission parlementaire de vérification des fonds spéciaux composée de quatre parlementaires et de deux magistrats de la Cour des Comptes qui examinent l'utilisation de ces deniers publics notamment par les services secrets.

On doit toutefois regretter l'absence d'un Conseil national du renseignement présidé par le chef de l'État : l'exécutif serait placé face à ses responsabilités dans ce domaine notamment en matière d'impulsion et de coordination des politiques de renseignement. En démocratie, les services spéciaux ne bénéficient d'une légitimité que s'il existe un contrôle politique digne de ce nom. Depuis deux ans, quelques pas ont été faits dans le bon sens. Il convient de poursuivre cet effort.

Jacques DUCONSEIL

❏ (1) Bertrand Warusfel - *Contre-espionnage et protection du secret, histoire, droit et organisation de la sécurité nationale en France*, Éd. Lavauzelle, 2000, prix franco : 24 €.

(2) Rapport spécial, Assemblée Nationale, « Premier ministre, Secrétariat Général de la Défense Nationale, renseignement », annexe 36, projet de loi de Finances pour 2004, Bernard Carayon.

❏ (3) Voir la contribution de Rémy Pautrat : *La coordination politique du renseignement* dans « *Le renseignement français contemporain* » (dir. Bertrand Warusfel), L'Harmattan, 2003, prix franco : 16 €.

(4) Le contrôle parlementaire des services de renseignement, Division des Études de Législation Comparée, Sénat 2002.

La frontière kurde

Une nouvelle fois dans l'Histoire, se joue le destin du Kurdistan. L'Europe ne saurait en être exclue. Il y va de la stabilité de l'Irak mais aussi de celle de la Turquie dont l'option européenne serait compromise.

La centaine de morts des attentats d'Erbil est une incitation pour les autorités autonomes kurdes à n'avoir confiance qu'en elles-mêmes. Le proconsul américain Paul Bremer III s'efforçait de les convaincre de jouer la carte nationale irakienne, de fondre leurs unités de pechmegas dans la nouvelle armée irakienne, de s'en remettre à un gouvernement d'unité nationale à Bagdad pour leur sécurité et leur développement. Ce sont ces plans que les bombes simultanément dirigées contre les deux grands partis kurdes ont réduits à néant. Jusqu'alors, les Kurdes s'inquiétaient d'avoir à transférer une partie de leurs compétences acquises au long d'une décennie de quasi-indépendance, sous protection onusienne sur le terrain, et anglo-américaine dans le ciel. Deux gouvernements kurdes, l'un de chaque parti (UPK de Talabani au sud-ouest et PDK de Barzani au nord-est), géraient tranquillement, depuis quatre ans, trois des dix-huit provinces irakiennes. Un processus de réunification des deux gouvernements était même en cours. La revendication principale se limitait à conserver ces acquis et si possible à ajouter une quatrième province avec Kirkouk, quitte à négocier le partage des ressources pétrolières, comme c'était le cas pour le programme géré par les Nations Unies.

Désormais, les Kurdes vont accélérer leur prise de contrôle et tenter de transformer le fédéralisme projeté en véritable indépendance. Il ne s'agit

plus de trois États fédérés, un kurde, un chiite et un sunnite, ni de dix-huit provinces, mais bel et bien d'un État dualiste binational, kurde au nord, arabe au sud, libre à chacune des deux parties de s'organiser comme elle l'entend.

C'est un *casus belli* pour la Turquie. Le Premier ministre Erdogan était allé à Washington chercher des garanties contre un État kurde. L'attentat du 1^{er} février les rend caduques. Les États-Unis avaient accepté à contrecœur de faire à la Turquie la concession de ne pas attaquer Saddam Hussein par le nord et de ne pas avoir recours aux Kurdes pour entrer à Bagdad et faire tomber le dictateur. Ils avaient ainsi réussi à détourner l'attention des Turcs qui pouvaient ainsi rester axés sur leur perspective d'adhésion à l'Union européenne. Ils se trouvent désormais dans un embarras autrement dangereux que vis-à-vis des chiites du sud. Que peuvent-ils faire ?

La situation est trop grave au Kurdistan pour que l'on laisse les Américains maîtres du jeu. Les Nations Unies avaient accompli un remarquable travail qu'elles pourraient reprendre pour la gestion des ressources. Leur présence au nord est absolument indispensable. Mais l'Union européenne doit mettre son poids dans la balance. Il faut retenir la Turquie ancrée à l'ouest. Il faut contrôler la frontière pour éviter un face-à-face aussi désastreux qu'entre Inde et Pakistan au Cachemire, mettre en place une zone-tampon. Il ne faut pas que l'Union puisse avoir contribué à résoudre la division de Chypre

pour se retrouver prisonnière d'un mortel engrenage sur l'Oronte.

Il ne sert à rien de se voiler la face ou de se refermer frileusement à l'abri d'une frontière prétendument naturelle comme d'une ligne Maginot. Il est odieux de jeter le ridicule sur « la frontière de l'Europe sinuant à travers le Kurdistan » (1). Cela ne date pas d'hier. Ce fut l'un des principaux enjeux du règlement de paix de la Première Guerre mondiale. Quand on revendique l'héritage européen, pourrait-on l'oublier ? Mais il ne sert à rien de parler d'histoire. L'actualité se charge de nous la rappeler. Si la France n'est pas entrée dans cette guerre d'Irak, c'était aussi pour nous préserver sur notre frontière orientale. Et Paris a sérieusement contribué à retenir le bras de l'armée turque manipulée alors par Washington. Nous avons ainsi rendu un grand service au gouvernement civil d'Erdogan et à la paix. Nous l'avons aussi soutenu dans ses efforts pour résoudre la crise chypriote et s'imposer aux nationalistes pantouraniques (2). Il est urgent de lui apporter tout notre soutien pour contrôler les passions antikurdes. Une bonne partie de l'immigration turque en Allemagne comme en France est déjà kurde. Nous avons plus d'un intérêt commun à une solution pacifique du problème kurde.

Yves LA MARCK

(1) Jean-Pierre Casanova dans le *Monde* du 2 février 2004. En 1938 on parlait ainsi des Sudètes.

(2) Le MHP (Parti d'action nationaliste) et sa milice d'extrême droite « Les Loups gris » prônent le pantouranisme (le Touran étant la réunion de tous les turcophones). Leur devise : « Notre guide est le Coran, notre but est le Touran ».

BRÈVES

♦ **CAMBODGE** – Un des fils du roi, le prince Norodom Sihamoni vient d'être nommé au Haut Conseil de la Francophonie. Cette nomination est à la fois un hommage à l'action personnelle du prince dans ses fonctions à l'Unesco et la marque de l'importance accordée au Cambodge dans le mouvement francophone.

♦ **AFGHANISTAN** – Le roi Mohammed Zaher Chah qui habite Kaboul, a été transporté en Inde et hospitalisé à New Delhi. Le souverain, âgé de 89 ans, a pris froid en se rendant à la prière et en passant en revue la garde d'honneur à l'occasion du début des fêtes de l'Aïd. Selon Hamid Helmi, porte-parole du président Hamid Karzaï, son état de santé n'inspire pas d'inquiétude. Malgré son âge, le roi, nommé « père de la nation » par la Constitution récemment adoptée, est resté très actif même s'il n'a pas de pouvoir officiel.

♦ **MAROC** – Le roi Mohammed VI a mis en place une *Instance Équité et Réconciliation* chargée de terminer le règlement des dossiers relatifs aux atteintes aux droits de l'homme dans le royaume. Cette instance sera présidée par Driss Benzekri, actuel secrétaire général du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme. Après avoir rendu hommage à son père, le roi Hassan II, qui avait été « l'initiateur de ce processus », le souverain a déclaré qu'il considérait cette instance « comme une commission de la vérité et de l'équité » tout en sachant que « la vérité ne peut être que relative, même pour l'historien le plus intègre » ; il a poursuivi en déclarant que « notre objectif est que les Marocains se réconcilient avec eux-mêmes et avec leur histoire [...] qu'ils soient partie prenante dans l'édification d'une société démocratique et moderne, gage de prévention de toute récidive ».

♦ **PORTUGAL** – Comme tous les ans, l'Association royaliste de Lisbonne a appelé à un rassemblement pour commémorer, le 1^{er} février, l'assassinat, en 1908, du roi dom Carlos I^{er} et du prince héritier dom Luiz Filipe. Ce rassemblement a été suivi d'une cérémonie religieuse à la nécropole royale et d'un dépôt de gerbe par dom Duarte, duc de Bragança, sur les tombeaux des deux victimes.

♦ **BELGIQUE** – La princesse Claire, épouse du prince Laurent depuis avril dernier, a donné naissance à son premier enfant, la princesse Louise. Le prince Laurent, âgé de 40 ans, est le plus jeune des trois enfants du roi Albert II et de la reine Paola. Longtemps considéré comme l'« enfant terrible » de la famille, le prince est un grand défenseur de l'environnement et jouit d'une très forte popularité dans l'opinion.

Il devient de plus en plus difficile de prendre son temps pour réfléchir sur l'avenir de la recherche en France, tant son démantèlement s'accélère. Nous vivons maintenant dans l'urgence, aussi va-t-on fournir dans l'urgence quelques analyses sur la politique de recherche en France, et sur les besoins qui surgissent dans notre pays et dans le monde, complémentaires de celles présentées récemment dans notre journal (1).

Situation d'urgence

Tout d'abord, les Français ont confirmation que leur gouvernement ne veut plus de recherche publique et qu'il est décidé à se débarrasser des grands Instituts nationaux. Ce n'est pas seulement une question de budget, mais de choix politiques. Celui, par exemple, de remplacer une grande partie des départs en retraite des fonctionnaires par des postes précaires (contrats à durée déterminée) qui est une décision bien plus grave pour l'avenir que les arbitrages budgétaires.

Nous posons deux questions. La première était : l'État doit-il financer de la recherche, et pourquoi ? Or il semble bien que nos hommes politiques ne soient plus capables d'y répondre. La deuxième question concernait l'utilité de maintenir en France une recherche publique, en particulier sous forme de grands Instituts d'État.

Pourquoi poursuivre un effort de recherche ? Deux raisons « classiques » existent toujours, qui à elles seules seraient suffisantes :

- comprendre le monde dans lequel il vit est une préoccupation permanente chez l'homme. La ruée récente des curieux sur le site internet de la NASA pour voir des

photos, finalement bien peu « sexy », de la surface de Mars, le montre bien. Qui sommes-nous, d'où venons-nous, etc., autant de questions profondément ancrées dans nos esprits. C'est la recherche fondamentale ;

- essayer d'adapter le monde aux besoins de l'homme et les activités de l'homme à son monde est également capital. C'est la recherche appliquée. C'est aussi celle qui fonde notre société industrielle.

Mais une troisième raison prioritaire est apparue, qui explique pourquoi le désengagement de l'État arrive au pire moment qui soit : c'est celle qui tourne autour du concept de « développement durable ». Pourquoi prioritaire ? Parce qu'il y a urgence absolue : un article publié récemment par la revue *Nature* (2) montre par exemple que dans les cinquante années qui viennent, un million d'espèces vivant actuellement auront disparu du fait du changement global si la contamination se poursuit au rythme actuel, et plusieurs dizaines de milliers sont d'ores et déjà condamnées, quoi qu'on fasse. Par ses activités industrielles l'humanité s'est mise d'elle-même dans une impasse d'où la seule sortie possible impose une véritable course scientifique et technologique contre la montre.

Cette affirmation demande un peu d'explication pédagogique pour le lecteur peu familier des sciences de la Nature. Nous sommes entrés depuis bientôt un siècle dans l'équivalent de ce qu'en écologie on appelle une « crise d'eutrophication ». Donnons un exemple : dans un étang est soudain déversé de l'engrais, qui rend brusquement l'écosystème capable d'utiliser toute l'énergie disponible (solaire dans ce cas). Alors les algues se développent de façon exponentielle, avec comme conséquence une destruction du milieu par absorption de l'oxygène et émission de produits d'excrétion à un rythme qu'il ne peut supporter. Ceci se traduit vite par une mortalité massive des algues et des animaux, qui pourrissent et empoisonnent durablement l'étang.

On voit qu'à une plus grande échelle de temps et d'espace, pour l'écosystème planétaire, le mécanisme est analogue. L'expansion de l'humanité est due à la brutale utilisation d'énergie presque gratuite, que pour le moment nous extrayons massivement des carburants fossiles. Nous avons ainsi bouleversé l'équilibre de l'écosystème mondial, au bénéfice de l'homme il est vrai, ce qui s'est traduit par une longévité accrue, une santé meilleure, un confort de

vie incomparable, surtout une explosion démographique inouïe : nous sommes six milliards d'humains, nous en serons neuf bientôt. De ce fait, d'une part il est complètement impossible de réduire brusquement notre consommation d'énergie dans les décennies qui viennent : tout retour en arrière brutal aboutirait immédiatement au chaos et à des centaines de millions de morts. Mais d'autre part le fonctionnement autodestructeur de nos sociétés, s'il se poursuit, va nous mener lui aussi à une catastrophe humanitaire.

Nous sommes alors dans un cercle vicieux que seule la re-



ion nce

cherche peut rompre : il faut d'urgence trouver et mettre en œuvre des formes d'énergie (et de consommation d'énergie) moins polluantes, des méthodes de fonctionnement des sociétés moins prédatrices, des alternatives à l'urbanisation généralisée, au transport individuel, à la consommation industrielle, à la production intensive de biens et d'aliments, enfin des techniques et des méthodes pour soigner les blessures faites à notre planète et permettre un « atterrissage en douceur ».

Autrement dit : faire en sorte que nous ne soyons pas asphyxiés, nous aussi, par nos déchets et leurs effets sur

l'écosystème. Il faut aussi comprendre ces effets, prévoir les changements à venir, et s'y préparer : on ne peut déjà plus « stopper » le réchauffement planétaire, et il faudra bien vivre avec. Les pistes existent, des possibilités théoriques et pratiques ont été testées, bref la course peut être (presque) gagnée. Mais elle exige un effort très important et immédiat. Or c'est à ce moment précis que notre pays décide de démanteler l'outil dont il dispose, en contradiction absolue avec les engagements tant du candidat Chirac que du Président Chirac à Johannesburg. Et ne comptons pas sur les autres, en particulier les États-Unis, pour lancer cette initiative : George W. Bush a très clairement déclaré que, bien qu'il soit le plus polluant au monde, « *le mode de vie des Américains n'était pas négociable* ». Bien au contraire il vient d'annoncer que l'effort de recherche de son pays sera dirigé vers l'espace. C'est donc aux pays européens de montrer la voie. Incidemment, c'est peut-être aussi une opportunité pour eux, de « prendre de l'avance » dans les activités que ce nécessaire « éco-business » va engendrer.

Personne ne fera le travail à notre place, et il y a urgence. Il faut augmenter de façon immédiate et significative le

développement de la recherche dans notre « société globale », à commencer par notre propre pays. Mais il s'agit d'un effort de service public qui ne peut être réalisé que par la société tout entière. Le secteur privé sera impliqué dans cet effort collectif, pour produire et exploiter les technologies alternatives ou curatrice, mais pour l'essentiel la recherche ne peut dépendre d'intérêts particuliers. Nos systèmes marchands, et surtout leur avatar ultra-libéral, multinational et financier, valorisent le comportement compétitif et prédateur qui nous a menés là où nous sommes : ils sont, par construction, incapables d'agir autrement. De plus les recherches nécessaires vont avoir des échéances de l'ordre de la décennie, que l'entreprise privée ne peut envisager. Il est donc indispensable que l'État développe notablement son effort de recherche. Ceci amène à la deuxième question que nous posons : doit-on poursuivre l'aventure des Instituts nationaux et des chercheurs titulaires (Instituts et Universités confondus) ?

Cet effort, qui doit d'abord être public, ne peut se faire que sous un certain nombre de conditions :

- aujourd'hui plus encore que naguère, il y a un besoin absolu d'indépendance des chercheurs vis-à-vis de toute pression corporative pouvant les contraindre à biaiser, limiter, voire fausser leurs résultats. Seul un poste stable, lié à un projet de carrière correct, dans le cadre d'un institut sans but lucratif ou d'une université, est à même, dans notre pays, de garantir une telle indépendance intellectuelle ;

- les échelles de temps de la recherche, nous l'avons vu, sont longues. Il est essentiel qu'un chercheur puisse poursuivre son travail pendant une dizaine d'années au moins, si l'on veut un minimum d'efficacité ;

- par ailleurs, la durée de formation du chercheur à

l'heure actuelle est de huit à douze ans après le baccalauréat. Un tel investissement de la part d'un jeune étudiant n'a de sens que s'il a l'espoir ensuite de pouvoir poursuivre une carrière stable. Ce n'est plus le cas à l'heure actuelle (3).

Tout n'est pas parfait dans le fonctionnement des Universités et des Instituts nationaux, loin de là, et des réformes doivent être mises en œuvre. Tout le monde s'accorde sur les deux plus urgentes, qui sont une réelle évaluation et sanction des activités des chercheurs et des laboratoires, et une remise à plat du système bureaucratique qui a peu à peu paralysé la recherche. Il y en a d'autres (équilibre entre formation et recherche dans les Universités, par exemple), et une réflexion approfondie, devant aboutir à une réforme majeure du fonctionnement de la recherche en France, est indispensable. Mais le maintien affiché du principe d'Instituts nationaux, dont les chercheurs soient des agents de l'État, est une condition absolue à la réalisation des recherches urgentes que nous avons décrites. Dans ce but, les chercheurs eux-mêmes sont les premiers à réclamer l'organisation d'Assises de la Recherche (voir le site internet <http://recherche-en-danger.apinc.org>). Il faut que les citoyens aussi les exigent du Gouvernement qui, s'il continue dans ses aberrations, sera responsable devant notre société des dégâts dus à combien d'autres « canicules » ?

François VILLEMONTAIX

(1) *Royaliste* n°823 du 13 octobre 2003 : « La recherche sacrifiée ».

(2) Article co-signé par 14 laboratoires de divers pays, paru le 8 janvier 2004.

(3) En effet un CDD est provisoire par définition et ne peut être reconduit dans un établissement public où le contrat à durée indéterminée n'existe pas. Une fois atteint son terme, le chercheur est donc licencié sans espoir de réemploi. Et, nous l'avons vu, le privé n'est pas à même de prendre en charge ces chômeurs très spécialisés.



Conflits

Les conflits asymétriques ont toujours existé puisqu'il s'agit des guerres et autres luttes menées par des faibles contre des puissants.

La fin de « l'équilibre de la terreur » entre puissances nucléaires, qui contenait des éléments d'asymétrie (la dissuasion française du faible au fort) place à nouveau les conflits asymétriques sur le devant de la scène. La *Revue internationale et stratégique* y a consacré un numéro que les militants engagés lors des guerres du Kosovo, d'Afghanistan et d'Irak consulteront avec intérêt : comme souvent, les observations à distance de l'événement modifient ou démentent ce que les médias ont, sur le coup, présenté comme des « faits ».

Ces faits sont généralement construits, interprétés ou déformés sous l'influence d'une « doctrine » des relations internationales qui est le reflet des intérêts des dirigeants des puissances dominantes comme le montre le professeur Robert Charvin dans une analyse approfondie du discours énoncé sur les questions internationales.

L'article que consacre Jacques Sapir à la stratégie de George W. Bush et au rôle de la France par rapport à l'interventionnisme américain ouvre un vaste débat sur ce que l'auteur décrit comme « la fin de l'Occident » - cette « construction mythique issue de la guerre froide ». Avons-nous même une communauté de valeurs avec les États-Unis ? La question mérite d'être posée.

Jacques BLANGY

(1) *La Revue internationale et stratégique*, n° 51, automne 2003 : « Les conflits asymétriques », PUF, prix franco : 17 €.

Casseurs à l'œuvre

Au-delà du vote, en juillet 2003, de la loi sur la réforme des retraites, le débat continue qui met en évidence un plan général de démantèlement de l'État-Providence directement inspiré de la « refondation sociale » prônée par le Medef.

Mais revenons d'abord sur les retraites. *Royaliste* s'était fait l'écho du débat mené par d'éminents économistes soucieux de mettre en lumière les véritables enjeux de la réforme et déterminés à nourrir la contre-offensive face à la propagande gouvernementale (1). Michel Husson est de ceux-là, qui vient de publier un petit ouvrage, à la fois savant et synthétique, particulièrement éclairant (2).

Tout d'abord, comme le rappelle l'auteur, le débat politique est loin d'être clos puisque l'accord de 1996 sur les retraites complémentaires doit être renégocié entre les partenaires sociaux. En outre et surtout, la dernière loi votée ne se contente pas d'étendre aux salariés du public les « avancées » de la réforme Balladur (40 annuités, indexation sur les prix). Elle institue une incertitude durable en programmant des ajustements périodiques, en 2008 puis en 2012, « en fonction de l'évolution des conditions démographiques, économiques et sociales ». Dès lors, « les repères jusqu'ici solides (durée de cotisation, taux de remplacement) sont devenus flexibles ».

Sur le fond, démonstration est faite que la véritable cohérence de cette réforme consiste à programmer la baisse des pensions sans évidemment l'avouer. En effet, « compte tenu de l'intensification du travail et de l'état du marché du travail, la majorité des salariés continuera à partir à la re-

traite au même âge mais avec une pension sensiblement diminuée ».

Mais ce qu'une loi peut faire, une autre loi peut le défaire, et l'un des nombreux mérites de l'ouvrage de Michel Husson est de poser les problèmes en termes politiques.

Impossible en quelques lignes de reprendre la démonstration adoptée. Disons seulement que contrairement à ce qui a été rabâché par Monsieur Fillon, la loi adoptée résulte d'un choix politique qui n'était pas le seul possible, « sauf, bien entendu, à verrouiller d'emblée le débat sur les avantages comparés des différents scénarios par un refus de principe : celui de l'augmentation du taux de cotisation ».

Statistiques de l'INSEE à l'appui et après analyse du rapport du Conseil d'Orientation des Retraites, notre auteur constate « qu'au cours des vingt dernières années, la part des salaires dans la valeur ajoutée créée par les entreprises a reculé de 8 points et le profit augmenté d'autant, l'augmentation de la part du profit concernant intégralement le profit non investi, autrement dit les revenus financiers nets distribués par les entreprises ». Et de conclure : « à moins de tenir la configuration actuelle comme intangible et sacrée, il existe d'importantes marges de manœuvre pour les années à venir qui pourraient être mises à contribution pour le financement des retraites ».

Par ailleurs, une étude de la réforme, différée mais programmée, de l'assurance maladie et du rôle, à la fois central et secondaire, de la machinerie européenne terminent de convaincre le lecteur le plus sceptique de la déconstruction de ce que des générations de salariés avaient fini par considérer comme un quasi-état de nature : l'État-social ou providence, celui qui protège collectivement chacun du risque (la maladie, l'accident, le chômage...), et qui signifie aussi à chacun son appartenance à la collectivité.

Place est faite aujourd'hui à une véritable « morale » du risque où chacun est renvoyé à ses (in)capacités personnelles et à sa seule responsabilité en cas d'échec social. Ainsi, Michel Husson pointe du doigt la (vieuse) utopie patronale qui consiste « à ne payer la force de travail qu'au moment où elle produit de la valeur », c'est-à-dire à remettre en cause la tendance à la socialisation, pourtant déjà décroissante depuis une vingtaine d'années, qui fait qu'une partie plus ou moins importante des salaires passe par des prestations sociales financées par cotisations ou par des services publics financés par l'impôt.

Ce qui est sûr, c'est qu'il s'agit-là du credo du MEDEF. Que le gouvernement ait reçu mandat du peuple français pour poursuivre un tel programme, ça, c'est beaucoup moins sûr...

Yann KERGLÖF

(1) cf *Royaliste* n°819.

(2) Michel Husson - « Les casseurs de l'État social, des retraites à la Sécu, la grande démolition », La Découverte 2003, collection Sur le vif, prix franco : 7,50 €.

Quand l'actualité passe par le Moyen Âge

Le sentiment de crainte qui a inspiré le projet de loi contre les signes religieux ostensibles dans l'espace scolaire n'est pas sans fondement. Il est vrai que l'on peut craindre qu'une logique, de type fondamentaliste, s'attaque, de proche en proche, aux principes essentiels de la déontologie universitaire. On peut dissenter des moyens propres à contrer cette logique. L'institution scolaire qui est, elle-même, profondément en crise, ne dispose sans doute pas des atouts qui lui permettraient de répondre à une offensive qui met en cause la nature du savoir. Mais il est certain que le danger est là, redoutable. Alain de Libera, spécialiste confirmé de la philosophie médiévale, s'en inquiète, en conclusion de son dernier ouvrage, en désignant des faits non équivoques : « On apprend un jour qu'au département d'arabe de l'Institut national des langues orientales des élèves ont refusé qu'une spécialiste de l'islamologie lise des versets du Coran sous prétexte que cela est interdit aux femmes non musulmanes, un autre que « des enseignants s'autocensurent » par crainte d'entrer en conflit avec des représentants de telle ou telle communauté ; un autre encore que le port des signes religieux se généralise ou que l'attribution des salles de prière dans l'enceinte universitaire ne cesse de s'intensifier. Albert le Grand, Thomas d'Aquin et Ibn Rusd devraient aujourd'hui peser leurs propos là même où pourtant, ils figurent au programme. »

On peut comprendre qu'à une telle offensive certains soient tentés de répondre au moyen d'une sorte d'antidogmatisme rationaliste, en donnant à la laïcité un contenu épistémologique contraignant. Ainsi, M. Alexandre Dörner, professeur à l'université de Caen, indiquait-il récemment que « la laïcité n'est pas un courant de pensée parmi d'autres, elle reste le refus d'abriter dans l'espace public des vérités révélées ou des dogmes idéologiques » et encore que « la laïcité est un a-dogmatisme et un anticléricalisme » (*Libération* mercredi 4 février). On peut comprendre certes, mais on peut aussi douter qu'une telle réplique serve à la fois l'apaisement des esprits et surtout l'autonomie intellectuelle de l'université. À un raidissement fondamentaliste, la crispation rationaliste n'est pas le seul remède, d'autant qu'elle peut enclencher une guerre de positions qui subvertisse toute tentative de pacification à l'aide d'une laïcité modeste. Et nous sommes à mille lieues de la fameuse loi de 1905, dont Émile Poulat rappelait dans *La Croix* le même jour, qu'elle s'abstient de trancher sur tout sujet de fond (le mot laïcité n'y est même pas prononcé) au profit d'une organisation pragmatique des cultes.

Si l'on veut jouer à fond, par ailleurs, le jeu de la liberté de l'esprit et respecter l'autonomie universitaire, seuls les critères de savoir et de compétence s'imposent, sans qu'aucune orthodoxie (religieuse, laïque ou laïciste) vienne s'interposer. Mais pour que tous acceptent les règles, il

conviendrait que l'on soit d'accord sur les droits de la raison. On dispute et on disputera toujours des dimensions de cette raison, mais sans un minimum de confiance dans sa faculté d'éclairer le monde, il est vain de perpétuer l'institution scolaire. Si des fondamentalistes (et ils n'appartiennent pas forcément à l'espace religieux) viennent imposer leurs oukazes et leurs discriminations, la vie devient tout simplement impossible. Et il faut, pour préserver la liberté, prendre des mesures d'ordre public.

Reste à s'interroger sur la perversion fondamentaliste, en se gardant de mettre en cause l'ordre original de la foi (et du dogme qui lui est lié), sous peine de brouiller la discussion. Le problème consiste à présumer des rapports de la raison et de la foi, afin de déterminer s'il peut y avoir opposition radicale entre elles. Ce que nie, par exemple, Jean-Paul II dans son encyclique intitulée précisément *Fides et Ratio*, en regrettant le divorce qui s'est produit entre l'une et l'autre. Précédemment, le même pape, reprenant le fond de l'affaire Galilée (qui est d'ailleurs plus complexe que ne le colporte la tradition anticléricale) avait fermement défendu « les droits de la raison naturelle » qui supposent un plein exercice de la liberté. Dans ce cadre, il ne saurait y avoir que l'indépendance de la science et de la recherche. Sans doute, peut-on alléguer des bavures, de ce point de vue, où la censure ecclésiastique a brimé plus d'un penseur et d'un chercheur. Mais celles-ci ne sauraient attester d'une incompatibilité principielle.

par Gérard Leclerc



Alain de Libera, tout en respectant l'intention de Jean-Paul II, remet en cause la problématisation qu'opère le pape à propos du divorce entre foi et raison. Celle-ci trouverait, en effet, son origine dans les travaux du grand médiéviste que fut Étienne Gilson. Ce dernier, dans son admiration pour la synthèse thomiste, plaçait le point d'équilibre idéal de la philosophie et de la théologie dans un treizième siècle, considéré comme le sommet intellectuel et spirituel du Moyen Âge. Alain de Libera conteste cette interprétation en rappelant que le magistère catholique avait condamné sévèrement en 1277 la prétention de la philosophie à l'autonomie. Saint Thomas d'Aquin lui-même n'échappait pas à la réprobation de Mgr Templier, évêque de Paris. Aussi notre médiéviste, s'insurgeant contre son prédécesseur Gilson, souligne le paradoxe d'un Jean-Paul II endossant les positions condamnées au treizième siècle. Sa démonstration est brillamment fondée sur une passionnante investigation qui entraîne le lecteur dans les arcanes d'un Moyen Âge trop souvent simplifié. On retient de ce parcours l'importance considérable de la réception de l'aristotélisme par la médiation arabo-musulmane, singulièrement celle d'Averroès.

Voilà une référence précieuse pour notre temps. Un bon nombre de difficultés actuelles ne trouveraient-elles pas au moins un horizon de solution si se dégagait un terrain commun de discussion. Sans doute l'islam a-t-il délaissé depuis longtemps cette philosophie médiévale qui correspondit, pourtant, à l'essor de sa puissance. Cela montre au moins que sa foi pouvait commercer avec une démarche de l'intelligence philosophique et donc de la raison autonome. Ce qui fut possible hier peut s'avérer aujourd'hui comme la vraie chance d'un dialogue, qui éviterait les crispations et les impasses. Celles qui aggraveront les incompréhensions et contribueront à rendre insolubles nos différends.

■ Alain de Libera - « Raison et Foi - Archéologie d'une crise d'Albert le Grand à Jean-Paul II », Seuil, prix franco : 23 €.

Spillane

Mickey Spillane est une légende du roman noir « hard-boiled ». Son œuvre, foisonnante, a dès l'origine inspirée le cinéma, la série TV. Il était donc logique que la BD finisse, elle aussi, par s'y intéresser. Adapté par Ptoma, un jeune dessinateur belge, son roman *Nettoyage par le vide* réunit tous les ingrédients du bon roman noir.

Johnny Mac Bride revient à Lyncastle. Cinq ans plus tôt il y a été accusé de meurtre. La police ne peut rien prouver contre lui. Mac Bride se lance en quête de la vérité. Une quête semée d'embûches qu'il lui faudra déjouer au prix d'un pénible retour sur le passé. Et d'abord cette question : Johnny Mac Bride est-il bien Johnny Mac Bride et non Wilson, un criminel en fuite ? C'est à cette double intrigue que nous convie l'histoire. Avec son lot de révélations, de manipulations. Ses femmes fatales vénéreuses comme des fleurs trop belles. L'ensemble dans l'univers d'une ville pourrie par le crime. Naturellement, cette plongée dans les méandres du mal ne peut que s'achever dans le tragique, toutes les pièces du puzzle assemblées. Un nettoyage par le vide d'une violence extrême.

Le dessin de Ptoma privilégie les gros plans et donne l'illusion du mouvement. Il sait installer au cœur du récit. Pas de fioritures, il va directement à l'essentiel avec des gueules marquées et des corps provocants.

Publié dans une collection consacrée aux adaptations de romans noirs, cet album se révèle être une belle réussite.

Bruno DIAZ

▣ Ptoma / Mickey Spillane - « Nettoyage par le vide », Le Masque, Petits meurtres, prix franco : 15 €.

Des mots d'amour à dire

Voici l'air d'un temps qui n'est plus – celui qu'a respiré un jeune homme, riche de bien des talents, au début des années soixante. Les « sixties » apparaissent différentes de leur imagerie : aussi douces que violentes, même si la guerre, la souffrance et la mort ne sont qu'à l'arrière-plan.

Aujourd'hui écrivain connu et reconnu (*La Mémoire du fleuve*), Christian Dedet avait un peu plus de vingt ans lorsque la France sortit de l'après-guerre pour entrer, avec le général de Gaulle, dans une nouvelle époque : la décennie la plus glorieuse des « Trente Glorieuses » telles qu'elles nous sont aujourd'hui contées par les nostalgiques de cet âge d'or.

Cette précision biographique est nécessaire pour situer l'auteur d'une chronique qui se déroule à l'époque du basculement - le retour du Général, la fin de la guerre d'Algérie. Mais l'histoire en train de se faire n'éclaire pas précisément les souvenirs d'un jeune homme qui se résume lui-même dans la dernière phrase de ses carnets intimes : « Et d'ailleurs, j'ai quelqu'un à qui téléphoner, des mots d'amour à dire ».

Pierre Boutang, que Christian Dedet a rencontré lorsque le philosophe dirigeait *La Nation française*, aurait sans doute longuement interrogé chacun des fragments de cette phrase en apparence anodine qui signifie que le monde existe « d'ailleurs » mais que l'essentiel tient à la relation amoureuse avec autrui.

Reprenant le livre à son début, on découvrira que « quelqu'un » n'est pas un être quelconque mais plutôt une jeune femme, et que les mots d'amour qu'on lui

adresse sont des mots d'amant destinés à de belles et nombreuses maîtresses. Christian Dedet aime l'amour avec une allégresse relevée d'une pointe de faux cynisme - ce qui nous vaut de charmantes pages et quelques vérités que les jeunes gens auraient avantage à retenir pour s'éviter blessures et déconvenues.

Bien entendu, ils n'en feront rien. Du moins pourraient-ils apprendre à se méfier du bavardage nostalgique et menteur des vieilles gloires du MLF, et des archontes du *Nouvel Observateur* et de *Libération*. Avant Mai 68, avant même les Beatles, à l'époque antédiluvienne de la 2 CV et de la Vespa, les jeunes filles étaient libres de mœurs, les jeunes gens n'avaient pas besoin d'être « décoincés par un psy », le patriarcat était inconnu au bataillon des joyeux drilles. La véritable révolution sexuelle, soit dit en passant, ce fut la « pilule » légalisée en 1967 par un gouvernement « bourgeois », sous la présidence d'un militaire monarchiste.

La *Sacrée jeunesse* de Christian Dedet n'est pas une jeunesse sacralisée par un homme alourdi de regrets mais l'évocation de la vie, presque jamais décevante, d'un provincial doué qui monta à Paris pour y terminer de brillantes études de médecine tout en publiant ses deux premiers romans (*Le Plus Grand des Taureaux*, puis *Le Métier d'amant*) chez un grand édi-

teur parisien. Montherlant est alors une célébrité statufiée qu'on visite avec componction, Dominique de Roux prépare un *Cahier de l'Herne* sur Céline qui vient de mourir, François Mauriac publie chaque semaine son admirable *Bloc-notes*, Sollers est déjà Sollers, Jean-Ederm Hallier est déjà trouble, le prix Goncourt permet de s'acheter un bel appartement. Christian Dedet n'aura pas le prix mirifique mais il ne disparaîtra pas, comme tant d'autres, dans les sables mouvants du sixième arrondissement.

Préoccupations futilles au moment où la décolonisation s'achève dans de sanglants soubresauts ? Les militants de l'époque s'étonneront que les événements politiques soient évoqués en quelques lignes plates. Les drames et les tragédies sont pourtant vivement ressentis, et c'est seulement l'absence de pathos qui déconcerte aujourd'hui. Quand Olivia raconte à Christian les derniers mois de l'Algérie française, « étrange fête de sang et de mort », il suffit de quelques lignes pour que nous soyons saisis. Et quand le docteur Dedet décrit les femmes de la banlieue parisienne arrivant à l'hôpital après avoir tenté de se faire avorter, c'est tout un monde de misère qui reparait sous le chromo des « Trente Glorieuses ». Portraits, tableaux, souvenirs forment l'histoire d'une œuvre en train de mûrir hors des modes et des idéologies, dans une liberté effectivement vécue mais point étrangère à un temps plein d'esprit.

Maria DA SILVA

▣ Christian Dedet - « *Sacrée jeunesse, chronique des « sixties »* », Les Éditions de Paris, 2003, prix franco : 24 €.

COMMUNIQUÉ

L'association Attac que préside Jacques Nikonoff a pris l'excellente initiative d'organiser la commémoration du 60^e anniversaire du programme du Conseil national de la Résistance qui prévoyait notamment l'instauration d'une « véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie », le « droit au travail » et un « plan complet de Sécurité sociale ».

Sous l'égide de personnalités de la Résistance, un colloque national se tiendra à Paris les 13 et 14 mars 2004 et des manifestations sont en préparation dans de nombreuses villes.

La Nouvelle Action royaliste appelle ses militants à prendre une part active à cette commémoration.

La direction du bimensuel « *Royaliste* » s'associe à cet appel et invite ceux de ses lectrices et lecteurs qui se réclament du gaullisme, de la gauche patriote ou de la tradition communiste à se joindre amicalement aux royalistes, comme en d'autres récents combats, dans l'esprit d'unité nationale qui permit la Libération de notre pays.

CONGRÈS

Le Congrès annuel de la NAR se tiendra les 27 et 28 mars 2004. Notez ces dates sur vos agendas. Rappelons que **tous** les adhérents de la NAR peuvent participer au travail des commissions (le 27 mars). Bonne occasion pour ceux de nos lecteurs qui voudraient s'impliquer plus à fond dans notre action **d'adhérer à la NAR** (formulaire envoyé sur simple demande). Les thèmes retenus pour cette année sont, d'une part, "*La construction européenne*" et, d'autre part, "*La politique de l'énergie*".

Les adhérents recevront très prochainement les projets de motions élaborés par le Comité directeur sur ces deux thèmes.

RELIURES

Nous mettons à la disposition des lecteurs qui désirent conserver leur collection du journal, une très belle reliure pleine toile bleue frappée d'une fleur de lys et avec inscription « *Royaliste* » dorée.

➤ Cette reliure permet de contenir 52 numéros du journal. Elle est vendue au prix de 15 € franco.

➤ Nous disposons aussi d'anciens numéros du journal pour compléter les collections (prix franco : 2,60 € pièce).

➤ Les anciens numéros de *Royaliste* sont vendus aussi par année complète (46 € franco) de 1977 à 2002 (sauf 1979).

SOUSCRIPTION

Notre souscription annuelle ne sera officiellement lancée qu'à la fin du mois prochain mais nous comptabilisons ici les dons reçus depuis le mois de septembre et qui seront inscrits au bilan de la souscription 2004. Un grand merci à tous ceux, qui sans attendre notre appel, versent régulièrement leur obole.

3^e liste de souscripteurs

Joël Bouëssée 50 € - O.B. (Loire-Atlantique) 20 € - Djamel Boudjelal 38,55 € - Anne-Marie Delcambre 20 € - Jean Dauvergne 15 € - Michèle Dutac 21,72 € - O.D. (Ile de France) 2 € - Michel Fontau-
relle 50 € - Raoul Gaillard 22 € - Joël Garreau de Loubresse 16 € - Yves Gillet 20 € - Patrick Jacques 22,86 € - Pierre Jallut 20 € - Blandine Kriegel 120 € - Antoine Laz-
nier 46,77 € - Guy Leclerc-Gayrau 30,87 € - Jean-François Maurel 425 € - Olivier-Henri Pfister 6 € - Yolande de Prunelé 150 € - Pierre Sauterey 150 € - Raymond Tavernier 15 €.

Total précédent : 710,20 €
Total de cette liste : 1261,77 €
Total général : 1971,97 €

SERVICE LIBRAIRIE

RAPPEL : Notre service librairie est à votre disposition pour vous fournir non seulement les ouvrages mentionnés dans *Royaliste* mais également n'importe quel livre (à la condition qu'il soit encore disponible chez l'éditeur). N'hésitez pas à faire appel à nos services.

Nous nous chargeons également, dans les circuits du livre d'occasion, de la recherche d'ouvrages épuisés sans, bien sûr, pouvoir garantir le résultat...

MERCREDIS DE LA NAR

♦ A Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux (17, rue des Petits-Champs, Paris 1^{er}, 4^e étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain.

♦ La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19 h 45 - Entrée libre, une participation aux frais de 1,50 € est demandée), elle s'achève à 22 h. Une carte d'"abonné des mercredis" annuelle (8 €) permet d'assister gratuitement à toutes les conférences et de recevoir chaque mois le programme à domicile.

♦ Après la conférence, à 22 heures, un repas amical est servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner 5 €).

● **ATTENTION : Mercredis 18 et 25 février :** pas de conférence en raison des vacances d'hiver. Reprise le mercredi 3 mars.

Pour recevoir régulièrement le programme des « mercredis » et avoir l'accès gratuit à toutes les réunions, prenez une "carte d'abonné" (8 € pour l'année)

ABONNEMENT-ESSAI

Royaliste ne doit compter que sur ses lecteurs pour toucher de nouvelles personnes et augmenter son audience. Pour cela, quel meilleur ambassadeur que le journal lui-même ? Ouvrez donc votre carnet d'adresses et envoyez-nous les noms et coordonnées de ceux de vos amis susceptibles d'être intéressés par *Royaliste*. Nous leur ferons un abonnement d'essai pendant trois mois. Prix de chaque abonnement : 3,80 €.

Communiquer avec la N.A.R.

- ✓ Adresse postale : 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
- ✓ Adresse électronique : NouAcRoyal@aol.com
- ✓ Site internet : <http://www.multimania.com/royaliste>
- ✓ Téléphone : 01.42.97.42.57
- ✓ Télécopie/répondeur : 01.42.96.05.53
- ✓ Règlements à l'ordre de : *Royaliste* - CCP 18.104.06.N Paris

Demande de documentation

Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous publions, remplissez le bulletin ci-dessous **sans engagement de votre part**.

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse :

Adresse électronique :

désire recevoir, **sans engagement de ma part**, une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à renvoyer à :

« *Royaliste* », 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris

L'honneur des oligarques

La condamnation d'Alain Juppé ? Ni joie mauvaise, ni même étonnement à l'annonce du jugement. Dans une affaire somme toute minable, mais révélatrice d'un vaste système délictueux, le premier couteau d'un ancien maire de Paris se voyait éliminé du jeu en raison de son inéligibilité. Ce n'était que justice...

La surprise est venue du comportement du personnel chiracien sur la scène médiatique : une mobilisation exceptionnelle, une dramatisation réussie, une issue heureuse à ce qui fut présenté comme une tragédie.

Cette affaire Juppé paraîtra ridicule et odieuse dans quelques années. Elle nous permet aujourd'hui de pénétrer au plus profond de la mentalité oligarchique sans qu'il soit besoin de recourir à la psychanalyse sauvage ou à la sociologie : il suffit de juxtaposer les phrases écrites par les juges de Nanterre et celles prononcées par les amis du maire de Bordeaux, avant que celui-ci ne décide de conserver, pour un temps, ses diverses fonctions.

Dans un jugement dont un éminent juriste nous dit qu'il est « d'une rectitude parfaite » (1), il est écrit qu'Alain Juppé, « coupable des faits de prise illégale d'intérêt » est condamné à une peine de 18 mois d'emprisonnement avec sursis parce que « la nature des faits commis est insupportable au corps social comme contraire à la volonté générale exprimée par la loi. Alain Juppé a, alors qu'il était investi d'un mandat électif public, trompé la confiance du peuple souverain ».

Sans oublier un instant que le condamné a fait appel, il faut citer les plus hautes autorités de

l'État dont les propos ont été repris par les dirigeants de l'UMP, tous élus et donc législateurs soumis aux principes constitutionnels : le Premier ministre déclare que le jugement est « provisoire » avant de proclamer qu'« une large majorité de Français savent qu'Alain Juppé est un homme d'État, un homme d'honneur ». Pour Bernadette Chirac, simple élue locale, c'est un « homme honnête », « un homme dont le pays a besoin » selon le slogan cent fois repris



par les hiérarques avant que le président de la République ne prononce à Marseille des paroles qui valent consécration : « C'est un homme politique d'une qualité exceptionnelle, de compétence, d'humanisme, d'honnêteté et la France a besoin d'hommes de sa qualité ».

Du côté de la basse-cour, Alain Duhamel parlera d'incriminations « relativement vénielles » provoquant le « calvaire » d'un homme lié au chef de l'État par une relation « affective et morale » (2).

L'honnêteté, l'honneur, l'humanisme et même la *morale* plaqués sur une décision de justice frappant un homme qui a volé, avec une bande de complices

condamnés en même temps que lui, les contribuables parisiens ? Chacun a compris qu'il s'agissait d'effacer par une opération de communication, basée comme il se doit sur l'affectif et la répétition, les mots inscrits dans un jugement accablant.

Il est vrai que nous avons assisté à une manipulation cynique assortie d'atteintes répétées au principe de la séparation des pouvoirs. Ces manœuvres doivent être dénoncées. Mais le véritable scandale, qui englobe et explique tous les autres, tient à la séparation opérée par les oligarques entre leur clan et le « pays » si souvent évoqué. Ceci dans le mépris absolu de la fonction politique qui consiste à assumer une charge symbolique qui permet de maintenir le lien social, de conforter l'unité politique de la nation.

Nos oligarques sont sincères lorsque, le cœur sur la main, ils invoquent les « valeurs ». Mais il s'agit exclusivement du code moral de l'oligarchie, de la fidélité d'un homme qui s'est sacrifié pour le chef d'un clan, et que l'on défend parce qu'il n'a pas trahi la bande.

Par le truchement de la domesticité médiatique, nous avons simplement été pris à témoin des souffrances d'une *famille*, au sens sicilien, et de son parrain. Comme dans les vieilles aristocraties, le sens de la justice, les fidélités, les passions et les intérêts sont extérieurs et supérieurs à la société des hommes ordinaires, au peuple menu à qui ces messieurs demandent de compatir (lorsqu'il forme la piétaille des congrès) et surtout de se taire.

Bertrand RENOUVIN

(1) Dominique Rousseau, professeur de droit constitutionnel et membre du Conseil Supérieur de magistrature dans *Le Monde* du 5 février.

(2) Texte publié sur le site Acrimed : <http://www.acrimed.org/>